

SAISON DE CROSS COUNTRY 2014

1. SAISON

La saison débutera le **31 JANVIER 2014** et se clôturera par le **CHAMPIONNAT DE MAURICE**, le **01 MARS 2014** à **MONT CHOISY**.

La compétition est réservée aux athlètes licenciés de la **MAA**. La licence peut être enregistrée ou renouvelée par les responsables des clubs au siège de la fédération à Réduit de **10hres00 à 16hres00** tous les jours de la semaine.

2. CATEGORIE

Les athlètes licenciés (es) se répartissent suivant les âges.

Poussins (nés)	G et F	9 – 11 ans	} en	2003 – 2004
Benjamins (nés)	G et F	12 – 13 ans		2001 – 2002
Minimes	G et F	14 – 15 ans		1999 – 2000
Cadets (ettes)	G et F	16 – 17 ans (nés/ées)		1997 – 1998
Juniors	H & D	18 – 19 ans		1995 – 1996
Seniors	H & D	20 ans +		1994
Masters	H & D	35 ans		au jour de la compétition

Ces âges s'étendent à partir du **1^o JANVIER AU 31 DECEMBRE 2014** sauf pour les masters.

3. SURCLASSEMENTS

En aucun cas un athlète Poussin (ne), Benjamin (ne), Minime (G/F), Cadet (te) ne sera autorisé à participer à une épreuve de cross dans une catégorie d'âge autre que la sienne. Un/e athlète peut participer à autant de manches qu'il/elle souhaite.

4. DISTANCES

Soucieuse d'une progression régulière, la MAA recommande de respecter les distances figurant au tableau ci dessous. Pour se faire le Comité des Epreuves hors stade étudiera les parcours soumis par la région organisatrice.

HOMMES							
Manches	Pou	Ben	Min	Cad	Jun	Sen	Masters
1ere Manche	2 km	2km500	3km500	4km	5km	7km	5km
2eme Manche	1km600	2km200	3km300	4km400	6km	7km 500	6km
3eme Manche	1km500	2km500	3km500	5km	6km	8km	5km
4eme Manche	2km300	3km	3km500	5km500	7km500	8km	7.5km
Finale	2km300	3km	3km500	6km	8km	9km	8km

DAMES

Manches	Pou	Ben	Min	Cad	Jun/ Sen	Masters
1ere Manche	1km300	2km	2km500	3km500	4km	4km
2eme Manche	1km300	1km600	2km200	3km300	4.5km	4km400
3eme Manche	1km200	1km500	2km500	3km500	5km	5km
4eme Manche	1km500	2km300	3km	3km500	5km500	5km500
Finale	1km500	2km300	3km	4km	7km	7km

5. RECOMMANDATIONS

Afin de favoriser une dynamique au sein de la région "ORGANISATRICE" et à celles qui voudraient s'en inspirer, la MAA suggère

Que des Cross de Quartiers soient organisés dans le mois que précède l'évènement Régional afin de constituer une ou plusieurs équipes au niveau des clubs dans les catégories suivantes:

H: Poussins

Benjamins

Minimes

D: Poussines

Benjamines

Minimes

Que chaque équipe soit composée d'un minimum de 4 et d'un maximum de 6 coureurs.

Que chaque équipe représente un club qui est affilié à la MAA.

Que les autres courent à titre individuel

VITAL CROSS COUNTRY LEAGUE

4 Manches sont prévues:

1^o Manche: vendredi 31 janvier 2014

- Les Casernes, Curepipe

2^o Manche: samedi 08 février 2014

- Medine Sugar Estate, Football

Field

3^o Manche: samedi 15 février 2014

- MGI, Moka

4^o Manche: dimanche 23 février 2014

- Candos Hill

Finale : *dimanche 02 mars 2014*

- Mont Choisy

6. RECOMPENSES

- *Une médaille sera remise aux 3 premiers (ères) de chaque manche.*
- *Une Médaille sera remise aux 3 premiers (ères) de la finale des championnats de MRI*
- *Une Médaille sera remise aux premiers(ères) classés (ées) de la ligue*
- *Un trophé aux clubs les mieux classés*

“LE CHALLENGE “VITAL”

Crée pour motiver les athlètes à la pratique du Cross Country, il sera tenu compte d'un classement individuel et par Clubs

Le pointage s'opérant comme suit pour toutes les manches:

- 1^o 1 PTS – 2^o 2 PTS – 3^o 3 PTS – 4^o 4 PTS etc

Ceux (individuel et par Clubs) ayant réalisé le minimum de points seront déclarés vainqueurs.

7. EN CAS d'EXAEQUO:

Individuel: Le classement au Championnat de Maurice sera déterminant

Par Club: Le classement au Championnat de Maurice : Le 4^o athlète des autres catégories

- Les championnats individuels sont ouverts aux athlètes mauriciens et étrangers titulaire d'une licence nouvellement “ENREGISTRÉE”.*
- Les championnats par équipes sont ouverts aux Clubs affiliés à la MAA.*

8. COMPOSITION DES EQUIPES

Chaque club peut engager autant d'athlètes mauriciens qui détiennent une licence de la MAA.

Cependant un nombre minimum de 4 athlètes est prévu pour participer aux résultats par équipes.

Les noms des athlètes doivent être confirmés aux organisateurs au plus tard 30 minutes avant le départ :

- Afin de respecter les règlements du Sports Act et de la MAA, chaque athlète sera appelé à participer au nom d'un club qui est affilié ou enregistré à la MAA, au cas contraire il/elle participera à titre individuel dans les catégories Juniors, Seniors et Vétérans seulement*

9. TITRES ATTRIBUES

<i>POUSSINS</i>	<i>-</i>	<i>Individuel et par Equipes H et F</i>
<i>BENJAMINS</i>	<i>-</i>	<i>Individuel et par Equipes H et F</i>
<i>MINIMES</i>	<i>-</i>	<i>Individuel et par Equipes H et F</i>
<i>CADETS</i>	<i>-</i>	<i>Individuel et par Equipes H et F</i>
<i>JUNIORS</i>	<i>-</i>	<i>Individuel et par Equipes H</i>
<i>SENIORS</i>	<i>-</i>	<i>Individuel et par Equipes H</i>
<i>JUNIORS/SENIOR (F)</i>	<i>-</i>	<i>Individuel et par Equipes F</i>
<i>MASTERS</i>	<i>-</i>	<i>Individuel H + F</i>

Le titre “ CHALLENGE VITAL ” (Individuel et par Équipes) sera déterminé sur le meilleur classement des participants de 4 des 5 manches de la Ligue.